

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 juillet 2016

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoint, FERRIOT Valérie, HEMMERTER Jacky, JEHLE Christine et MULLER Yannick.

Absents excusés : KLEIN Céline, TEDONE Pascal et WIES Alexis

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 13 juillet 2016, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## **Compte –rendu de la séance**

### **TRAVAUX TEMPLE – ESCALIER EN GRES DES VOSGES**

N° 57506-2016-07/01

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de restauration du temple. Vu la dégradation importante de la majorité des marches et dalles du perron, il propose au conseil municipal de remplacer l'intégralité de l'escalier en grès des Vosges.

Après comparatif des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Irion de 67 Sarre-Union pour le remplacement intégral de l'escalier en grès des Vosges,
- autorise le maire à signer tous les documents pour la réalisation de ces travaux,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

### **CONVENTION ENTRETIEN RD43E DANS LA TRAVERSE DE NIEDERSTINZEL**

N° 57506-2016-07/02

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêté municipal n° 8 du 9 Mai 2016 portant déplacement de limite d'agglomération le long de la Route Départementale 43<sup>E</sup> sur le ban de la commune avec déplacement des panneaux d'agglomération vers Sarre-Union, il y a lieu de signer une nouvelle convention relative à l'entretien de la route départementale dans la traverse de Niederstinzel, celle-ci annulant et remplaçant la précédente en date du 24 Octobre 2005.

Après délibération, le conseil municipal

- Autorise le maire à signer la nouvelle convention

Adopté à l'unanimité.

### **CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRE D'OUVRAGE**

N° 57506-2016-07/03

Le maire présente au conseil municipal la convention avec MATEC (Moselle Agence Technique) pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage concernant la réalisation des dossiers de faisabilité sur :

- la réfection de la rue de l'Etang
- l'étude de régime de priorité de la rue Principale et la gestion des stationnements

pour un montant total HT de 1 200.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide de souscrire cette convention,
- autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette convention
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

## **SUBVENTIONS DIVERSES**

N° 57506-2016-07/04

Le maire informe le conseil municipal de l'octroi des subventions ci-après :

- 22 780 € de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour les travaux de restauration du temple,
- 11 244 € de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour les travaux de voirie Rue du Coteau,
- 4373 € de l'Etat pour la réfection des vitraux dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le maire et le conseil municipal remercient l'ensemble de ces décideurs.

## **DIVERS**

N° 57506-2016-07/05

### **A) Collecte papier bureau**

Le maire présente au conseil municipal la convention pour la collecte du papier de bureau avec la société MBA de Niderviller, en partenariat avec le Pôle Déchets du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg.

### **B) Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable**

Le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2015 du Syndicat des Eaux de Berthelming sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et informe qu'il est à la disposition des administrés les jours d'ouverture de la mairie.

### **C) Suppression classe élémentaire**

Le maire informe le conseil municipal du courrier de l'Académie Nancy-Metz du retrait du 2<sup>ème</sup> poste élémentaire de l'école primaire de Berthelming.

Le maire déplore cette décision qui affecte non seulement l'effectif des autres classes, mais également la suppression de 2 postes d'enseignantes.

Fin de séance à 22 H 00.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 20 juillet 2016

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 20/07/2016

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, 20 juillet 2016

Le Maire :

Didier KLEIN